



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

CAP nationale des Techniciens Supérieurs du Développement Durable

Liste d'aptitude à TSDD

19 mars 2019

La CAP est présidée par Marie-Christine PERRAIS, sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires (MGS) à la Direction des Ressources Humaines.

Déclaration préalable des élu-e-s CFDT

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les membres de la CAP,

En cette période troublée, la CFDT rappelle son attachement au service public. Les fonctionnaires ont pour mission l'application des politiques publiques et le projet AP2022 tend à faire croire qu'ils sont inefficaces, trop nombreux et mal organisés. Or ce sont les mêmes décideurs politiques qui initient et/ou votent des lois qui nécessitent plus d'action publique. La CFDT demande donc que l'on revienne à des projets de réforme cohérents.

Les TSDD, femmes et hommes, du ministère, quelle que soit leur origine, ont déjà été mis à contribution au travers de multiples réorganisations. Avec les changements qui s'annoncent, l'évolution des compétences et des métiers, ils le seront encore dans un futur proche.

Ces évolutions nécessitent de reconnaître, avec la plus grande équité, les efforts accomplis par tous. Nous demandons que soient apportées des garanties sérieuses pour sécuriser nos parcours, favoriser des dynamiques professionnelles réellement égalitaires et améliorer nos débouchés. La sécurisation professionnelle des parcours intègre la rémunération, pour que ceux qui bougent ne soient pas les perdants et pour que ceux qui choisissent la voie de l'approfondissement soient mieux reconnus.

Le projet de réforme de la fonction publique envisage de réformer les CAP qui pourraient être organisées par catégorie et ne traiteraient plus des mobilités ni de l'avancement mais uniquement de la discipline et des recours. La CFDT ne croit pas et n'a jamais fait croire que les représentants du personnel avaient le pouvoir de décision dans les CAP, qui, rappelons-le, sont consultatives. Mais, sortir la promotion et les mobilités des CAP pour n'examiner que les recours des agents contestants des actes s'y rapportant nous laisse dubitatifs. Quel est le gain ?

Promotions :

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour traiter des promotions par liste d'aptitude à la catégorie B. Malgré le plan de requalification un certain nombre de collègues de catégorie C exercent des fonctions de B et faute de taux pro/pro satisfaisants et de ratio par ZGE, n'ont même pas été proposés par leur service.

Même s'il y a eu certaines améliorations dans les procédures des services déconcentrés et des harmonisateurs, au vu des tableaux de propositions pour cette CAP, nous déplorons des disparités entre les RZGE et donc des inégalités entre les agents. Certains harmonisateurs ne prennent pas en compte le classement qu'ils avaient effectué en 2018, d'autres le respectent et certains élaborent des listes trop justes au risque de perdre des postes de promotions. Ces disparités ne font qu'alimenter les ressentiments des agents envers leur hiérarchie. La CFDT réitère sa demande de mise en place d'une concertation avec les organisations syndicales au niveau des ZGE. Une fois de plus, nous rappelons que la CFDT exige un processus de promotion transparent, c'est-à-dire où l'agent est informé s'il est proposable, où son n+1 lui indique s'il le propose et où il reviendra vers lui pour l'informer du parcours de son dossier (proposé service, ZGE).

La CFDT entend défendre tous les TSDD, quels que soient leurs parcours et leurs origines.

Aussi, nous demandons :

- ▲ un bilan quantitatif et qualitatif de la liste d'aptitude et des différents concours et examens professionnels du plan de requalification,
- ▲ des bilans genrés pour favoriser et mesurer les conditions de l'égalité professionnelle femmes/hommes,
- ▲ une particulière vigilance dans le pyramidage ministériel du corps, ainsi qu'une meilleure lisibilité de nos perspectives de promotion. Nous souhaitons des bilans chiffrés sur les trois dernières années et des éléments de prévision sur les deux ans à venir,
- ▲ une information suffisante des chefs de service et des MIGT pour des propositions en qualité et en nombre suffisant pour tous les grades,
- ▲ une anticipation du passage, ou pas, au RIFSEEP, au 1^{er} janvier 2020. Les agents ont besoin de savoir ce qui va se passer en 2020.

Impact de la mise en place de RenoïRH :

Ce nouveau logiciel impose de réécrire les fiches de poste afin, en particulier, de faire rentrer la description des tâches en 1000 caractères. Ces nouvelles fiches comportent également la cotation RIFSEEP y compris pour les postes techniques. Nous avons des remontées qui montrent que, d'une part, certaines descriptions de postes ne sont pas conformes à la réalité voire ne correspondent même plus à la catégorie B, d'autre part, la cotation RIFSEEP est bien souvent absente. Pour la CFDT, la réécriture de la fiche doit se faire en accord entre l'agent et sa hiérarchie et la cotation doit être inscrite. Il est inadmissible qu'un agent, une fois de plus, ne soit pas informé d'un élément essentiel à sa carrière et sa rémunération.

La CFDT incite tous les TSDD à demander la communication de leur fiche de poste RenoïRH et d'en contester le contenu s'il ne correspond pas à la réalité.

Merci pour votre attention.

Réponses de la présidente de la CAP aux déclarations préalables

Projet de loi « transformation de la Fonction Publique »

Pas de réponse de la DRH.

Bilan du plan de requalification et bilan du corps

La DRH va faire ce bilan au niveau de la Liste d'Aptitude (LA). Pour l'examen professionnel, elle verra avec ses collègues RM. Le bilan du corps de 2018 est en cours de validation.

Fiches de poste RenoïRH

La présidente a pris note et indique que les fiches sont modifiables à tout moment.

Rémunérations

Les informations seront remontées à la sous-direction concernée.

Approbation du PV de la CAP des 13 et 14 mars 2018

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

Examen des promotions - La date d'effet est fixée au 01/01/2019

Pour que nos élu-e-s fassent des interventions pertinentes en CAP, ils doivent disposer d'éléments de nature à assurer une bonne compréhension du dossier et sa défense en CAP. Ces éléments doivent leur parvenir, si possible, avant la pré-CAP.

En effet, c'est lors de cette réunion que nous pouvons demander des informations complémentaires et contester éventuellement le classement des harmonisateurs.

Enfin, nos interventions au niveau national tiennent compte des positions défendues dans les services lors des concertations locales qui doivent se tenir dans un cadre réglementaire.

Liste d'aptitude au grade de TSDD

Evocation par la présidente des difficultés récentes de conjonction promotions/PPCR

La présidente nous informe que les agents aux échelons 6, 7 ou 8 au 2 janvier 2019 en catégorie C (agents « ciblés ») pourraient éventuellement avoir un moins bon déroulement de carrière en fonction de la date de leur départ en retraite, s'ils acceptent la promotion à TSDD.

La DRH propose aux organisations syndicales de faire une liste principale et une liste complémentaire pour pallier ces difficultés de déroulement de carrière pour certains agents figurant sur la liste principale.

A noter que s'il y a des désistements, les agents seront appelés dans l'ordre de classement de la liste complémentaire, sans tenir compte de la ZGE de l'agent qui a refusé la promotion.

Les critères

Les critères statutaires pour l'accès au grade de TSDD sont :

- ⤴ être fonctionnaire de catégorie C ;
- ⤴ justifier d'au moins de 9 ans de services publics effectifs au 31 décembre 2019.

Les critères retenus par la CAP sont :

- être proposé par son chef de service et classé par la ZGE (DREAL, établissement public ou MIGT) ;
- justifier de fonctions d'un niveau de responsabilité ou de technicité correspondant à la catégorie B.

Spécialité Navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG)

Liste principale (2 agents)

Nouvelle-Aquitaine

LE BEC Jean-François DDTM 17

MIGT 8

VERON Pascal..... DM 972

Spécialité Techniques Générales (TG)**Liste principale (22 agents)****Auvergne-Rhône-Alpes**

DELAVALT Philippe..... DDT 38

Bourgogne-Franche-Comté

GUDIN Philippe..... DDT 39

Bretagne

LEMEUR Franck DDTM 35

Centre Val de Loire

ENIQUE Dominique..... DDT 36

PAUPERT Yann DREAL CVdL

Grand Est

BERTIN Patrice DDT 55

Hauts de France

MARTIN Jean-Louis..... DIR Nord

CONTE Francis..... DREAL HdF

Ile de France

DAILLER Bernard-Gilles DRIEA

Normandie

FLEURY Patrick..... DDT 61

Nouvelle-Aquitaine

LABREGERE Michel DDTM 17

Occitanie

MATHIEU Elisabeth DREAL Occitanie

BRUNETTA Julie..... préfecture 82

Pays de la Loire

BOULANGER Sébastien..... DIRM NAMO

MIGT 8

DAMOUR William DEAL Réunion

Administration centrale

JEAN Jacques..... SG/CRHAC1

MALAISE Jean-Etienne SG/ATL2

CEREMA

DUQUENNE Alexandra DterNC

FETET Sébastien..... DterEST

SIMON Ludovic..... DterNC

Autres ministères – Divers

DIMEY Stéphane..... IGN

Syndicats et associations

MERKOULOFF Marc..... CLAS – CEREMA DterCE

Liste complémentaire (8 agents)*1 – GUILLARD Jean-Paul..... DDTM 22**2 – BLANCKAERT-TILMONT Sylvie ... DDTM 76**3 – CHEKROUN Thierry DDTM 13**4 – JACQUIER Gilbert..... DDT 73**5 – MARCHAND Eric..... DterNP**6 – TISSERANT Cédric..... DDT 51**7 – CASTET MOULAT Christian ... DIR CO**8 – LABAT Rémy DDT 77*

Spécialité Exploitation et Entretien des Infrastructures (EEI)

Liste principale (21 agents)

Auvergne-Rhône-Alpes

LAMBEL Claude..... DIR Massif-Central
COMBAZ Jean-Michel DIR Centre-Est

Bretagne

TRAVERS Jean-Claude..... DIR Ouest

Grand Est

ROYER Alain..... DIR Est
BACH Robert DDT 57 / CD 57

Hauts de France

COTRET Sébastien DIR Nord

Ile de France

DISPAGNE Jacques DRIEA / DIRIF
SIMON Cyrille DRIEA / DIRIF

Normandie

SALOT Thierry DIR Nord-Ouest
LECOMTE Yves DIR Nord-Ouest

Nouvelle-Aquitaine

VOYER Thierry..... DIR A

Occitanie

SCAPIN Michel..... DIR SO

PACA

GILI TOS Michel..... DIR Méditerranée

MIGT 8

BAPTE Adalbert DEAL Martinique

VNF

ROGER Régis..... DT NE
TOITOT Régis..... DT BS
DESNAUX Loïc DT NP
ROESSLER Benoît DT ST
LEJEUNE Franck..... DT CB

Autres ministères – Divers

JEAN-JOACHIM-EURASIE Patrice.. GPM La Martinique

Syndicats et associations

MOUTAUD Dominique..... FEETS-FO

Liste complémentaire (9 agents)

- 1 – LABLE Jérôme..... DIR A
- 2 – BEL Olivier..... DDTM 76
- 3 – CHEVALIER André DIR Ouest
- 4 – FRANCIERE Eric DIR CO
- 5 – PHILIP Pascall..... DIR SO
- 6 – GIRARDIN Didier..... DTAM St Pierre et Miquelon
- 7 – CHARPENTIER Fabien... DIR Nord
- 8 – PUARD Gilles..... DT RS
- 9 – GOURY Geoffrey..... DIR Méditerranée

Liste complémentaire pour les Tableaux d'Avancement aux grades de TSPDD et TSCDD au titre de l'année 2019

Examen des promotions : la date d'effet est fixée au 01/01/2019

Pour rappel, un arrêté du 10 octobre 2018 fixe au titre des années 2019, 2020 et 2021 les taux de promotion dans le corps des TSDD :

TSPDD 10 % en 2019, 9 % en 2020 et 8% en 2021 ;

TSCDD 11 % chacune de ces 3 années.

Suite à la réussite respective au concours professionnel de TSPDD TG et de TSCDD TG de deux agents ayant obtenu aussi la promotion par TA lors de la CAP des 24 et 25 octobre 2018, il convient de promouvoir deux agents pour les remplacer dans la liste des promus par TA au 1^{er} janvier 2019.

Tableau d'avancement à TSPDD

Spécialité Techniques Générales (TG)

PACA

LEAUTIER Marc..... DDT 05

Tableau d'avancement à TSCDD

Spécialité Techniques Générales (TG)

Hauts de France

LOISEAU Jean-BernardDDTM 62

Non-titularisation

Suite à la CAP du 20 septembre 2018, un agent a eu un report de stage de 6 mois. Cet agent qui avait été recruté par concours externe le 1^{er} septembre 2017 ne sera pas titularisé. Le service social du ministère contactera le service social départemental afin de l'accompagner pour la suite.

POUR : administration.

ABSTENTION : FO, UNSA, CFDT et CGT.

Intégration dans le corps des TSDD avec changement de spécialité

Nom **Service d'accueil** **Grade** **Observations**

DEVEZ Pascal DRIEA IF / DIRIF TSPDD EEI au 1^{er} avril 2019

Avis favorable à l'unanimité.

Détachements entrants hors périmètre

Nom **Service d'origine** **Service d'accueil** **Grade d'accueil** ... **Observations**

FELZINGER Guillaume Union SAGMA AFB / Direction interregionale .. TSPDD TG au 1^{er} avril 2019
Hauts-de-France Normandie

Avis favorable à l'unanimité.

Affectations suite à réorganisations de services

(pour information de la CAP, sauf pour le CEREMA DtecEMF)

Service **Nombre d'agents TSDD concernés**

CEREMA DtecEMF 2, dont 2 changements de résidence administrative

DDT 25 4, sans changement de résidence administrative

DDT 71 10, sans changement de résidence administrative

DIRIF 8, sans changement de résidence administrative

POUR : administration, CFDT.

ABSTENTION : FO, UNSA et CGT.

Changement de spécialité

| Nom | Service d'origine..... | Grade/spécialité | Date d'effet | Spécialité demandée |
|-------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| BENEDETTI Olivier | DDT 74 | TSPDD EEI | 1er avril 2019 | TSPDD TG |
| BUISSON Erick..... | DDT 74 | TSDD EEI | 1er avril 2019 | TSDD TG |
| COULEROT Frédéric | DDT 74 | TSCDD EEI | 1er avril 2019 | TSCDD TG |
| GLORIEUX Laurent..... | DGAC / SG / SNIA | TSPDD EEI | 1er avril 2019 | TSPDD TG |
| LE LIEVRE Laurence.... | DDTM 76 | TSDD EEI | 1er avril 2019 | TSDD TG |
| QUINSAT Cédric | DDT 63 | TSPDD EEI | 1er avril 2019 | TSPDD TG |
| RAMON Christian | DDT 74 | TSDD EEI | 1er avril 2019 | TSDD TG |

Avis favorable à l'unanimité.

**La prochaine CAP, traitant des mobilités, aura lieu les
22 mai (après-midi) et 23 mai (journée) 2019.**

Pour votre demande de mutation, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Claude GUILLET..... CEREMA DTerNC 02.35.68.92.96
claude.guillet@cerema.fr

Nathalie DEVULDER..... DDT des Ardennes..... 03.51.16.51.82
nathalie.devulder@ardennes.gouv.fr